Neuvième chambre.

La demande d'avis introduite le 7 avril 1995 par le Ministre de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture de la Région wallonne concernant un projet d'arrêté du Gouvernement wallon "relatif à l'octroi de subventions pour les activités de formation et de sensibilisation aux différentes fonctions économique, sociale et éducative protectrice, écologique et scientifique des boqueteaux, bois et forêts ainsi que des terres incultes qui leur sont accessoires", a été, à la demande du Ministre, rayée du rôle le 13 juin 1995.